

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

L'accès à l'espace de Coworking et FabLab et son usage impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est modifiable « sans préavis ». Tout manquement ou non-respect du règlement peut entraîner des sanctions allant jusqu'à une exclusion de l'espace de Coworking et/ou du FabLab.

L'asbl e-Square se réserve également le droit de refuser l'accès à toute personne dont la nature de l'activité ne serait pas ou plus compatible avec le fonctionnement global du tiers lieu.

PHILOSOPHIE DE NOTRE TIERS LIEU:

- ✓ **Ouverture**: l'e-Square est un espace d'ouverture aux autres et a vocation à favoriser les échanges entre les utilisateurs ;
- ✓ **Innovation**: par ces échanges, l'e-Square Coworking et FabLab contribue à l'émergence d'innovations technologiques et sociales ;
- ✓ **Coopération** : les coworkers et makers sont encouragés à coopérer le plus largement possible dans le cadre de leurs activités ;

Une attention accrue est portée aux principes de **Développement** durable.

Les informations relatives aux formules d'adhésion, d'abonnement ou de location sont indiquées dans la convention d'occupation. La signature de cette convention donne des droits aux personnes, mais aussi des devoirs exprimés ci-après :



Propreté et respect des lieux

Les locaux sont nettoyés chaque matin, entre 6h et 9h.

Le coworker/maker s'engage à laisser son espace de travail et les parties communes dans le meilleur état de propreté et d'ordre possible après son passage.

Les postes de travail n'étant pas privatifs, le coworker/maker ne peut pas stocker dans l'espace ses effets personnels et/ou son matériel professionnel (sauf autorisation exceptionnelle)... à l'exception de ce qui se trouve dans son casier individuel fermé par son propre cadenas. Ces casiers n'ont pas pour vocation de servir de stockage à long terme. Les objets déposés dans ces casiers le sont aux risques et périls de leur propriétaire.

Chaque personne a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié ainsi que les machines mises à disposition. Les personnes sont tenues d'utiliser le matériel et les machines conformément à ce pourquoi elles sont prévues et conçues. L'utilisation des locaux ou du matériel à d'autres fins, notamment à des fins personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés.

Aucun document, prospectus ou publicité n'est accepté sans accord de l'Happiness - ou du Fab - Manager, hormis les propres cartes de visites ou flyers des coworkers/makers.

GESTION DES PRÉSENCES

Le registre des présences (coworking + salles) se trouve à l'accueil du coworking ou à l'accueil du FabLab pour les makers : chacun est tenu de le remplir à chaque venue au coworking, FabLab ou utilisation de salles.

Les salles doivent être réservées à l'avance. Pour les coworkers, le quota d'utilisation compris dépend de l'abonnement choisi.

RÉSEAU INFORMATIQUE

Le coworker/maker s'engage à ne pas utiliser le réseau mis à disposition pour exercer une activité illicite et à ne pas exploiter la bande passante d'une façon non équitable qui pourrait nuire à l'activité des autres coworkers/makers.



IMPRIMANTE

L'usage de l'imprimante commune est autorisée, de manière raisonnée et en évitant le gaspillage. Chaque copie, A4 ou A3, noir et blanc ou couleur, doit être consignée sur le registre prévu à cet effet et sera facturée selon les tarifs affichés à proximité du copieur.

ESPACE CUISINE

L'espace cuisine est accessible aux coworkers/makers. Il est possible à tous les utilisateurs d'utiliser le réfrigérateur en veillant à ne pas le saturer et à n'y laisser aucune nourriture avariée ou vaisselle sale. Le coworker est responsable de la gestion de ses propres vivres ; la personne en charge de l'entretien se réserve le droit de jeter des denrées périmées ou éléments considérés comme insalubres (y compris le contenant) lors du nettoyage mensuel obligatoire du frigo.

Les équipements de la cuisine (taque, four, four à micro-onde...) peuvent être utilisés par les utilisateurs de l'espace à condition qu'ils retrouvent leur état de propreté initial après utilisation.

Une armoire de cuisine est mise à disposition des coworkers/makers pour y stocker quelques vivres, merci de l'utiliser et de ne pas laisser d'aliment sur le plan de travail.

Une machine à café à grains, une bouilloire électrique ainsi que du café, du thé, du lait et du sucre sont mis gracieusement à disposition des coworkers/makers.

Le lave-vaisselle est la responsabilité de tout occupant de l'espace : s'assurer avant de le remplir que la vaisselle qu'il contient est effectivement sale (si elle est propre, la ranger à sa place) et faire tourner le lave-vaisselle une fois qu'il est rempli. Les pastilles lave-vaisselle sont fournies par l'e-Square.

Adresse de référence

Il est interdit d'utiliser l'adresse postale de l'e-Square comme résidence professionnelle (sans convention signée de domiciliation), en revanche il est toléré de l'utiliser sur un support de communication, après accord de l'asbl e-Square.



RESPECT ET BIENVEILLANCE

Le coworker/maker s'engage à se comporter avec politesse et courtoisie avec tout qui fréquente l'espace ainsi qu'avec le voisinage. En outre, les utilisateurs de l'espace sont invités à se présenter en tenue décente, avec une hygiène corporelle et vestimentaire acceptable.

Lorsqu'un coworker/maker reçoit des visiteurs extérieurs, il en a préalablement averti l'Happiness — ou le Fab- Manager et il s'engage à les accueillir et les prendre en charge de manière à ce que rien ne vienne perturber le calme ou l'organisation de l'espace de coworking et du FabLab. Ces personnes sont sous l'entière responsabilité du coworker/maker et doivent respecter ce présent règlement. L'asbl e-Square décline toute responsabilité dans les différents et recours éventuels entre le coworker/maker et sa clientèle ou patientèle, et le présent règlement intérieur ne peut être utilisé pour légitimer ou cautionner les pratiques professionnelle, qui engagent le seul praticien. L'espace de coworking et FabLab n'est pas un lieu de démarchage ou de prospection.

Le coworker/maker s'engage à rester le plus discret possible dans l'open space et à maintenir un niveau sonore faible et favorable à la concentration des autres coworkers/makers.

Les téléphones doivent impérativement fonctionner en mode discret ou sur vibreur.

Il est demandé de privilégier les appels téléphoniques à l'extérieur de l'open space : dans les salles de réunion si elles sont disponibles, autrement dans la cuisine ou tout autre espace libre, sur la terrasse... La prise d'appel dans l'open space est autorisée le temps de quitter l'espace pour continuer sa conversation. Notifications et sons divers : les sons émanant des postes informatiques sont également à proscrire en dehors des salles de réunions (musique, mails, skype, vidéo...). L'utilisation de casques est conseillée et doit se faire dans un volume respectueux de l'environnement proche.

ASSURANCE DES BIENS

Le matériel laissé à l'espace de coworking ou au FabLab est sous la responsabilité de son propriétaire. L'e-Square décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

TRAVAIL EN ÉQUIPE

L'espace e-Square met en avant la communauté et le travail en réseau, cela implique d'être ouvert pour des temps de partage et de réflexion, l'accueil et la redirection éventuelle de clients vers ses collègues de réseau, si besoin, de façon à gagner en visibilité, éthique et cohérence.



Il est donc attendu de la part des coworkers/makers une ouverture d'esprit et une convivialité qui contribuent à la dynamique du lieu.

FERMETURE

Le dernier coworker/maker présent doit vérifier la fermeture des fenêtres, éteindre les lumières, activer l'alarme selon la procédure expliquée par l'Happiness ou le Fab Manager et s'assurer de fermer convenablement la porte en quittant l'espace.

Nourriture, Boisson et alcool

Pour conserver un état de propreté maximal de l'espace de coworking et FabLab, toute nourriture est interdite ailleurs qu'à la cuisine, prévue à cet effet!

La consommation de boissons non alcoolisées est bien évidemment acceptée dans l'espace de coworking et FabLab à condition de ne pas mettre en péril les équipements électriques et machines présentes et de laisser les installations propres en ramenant sa vaisselle à la cuisine.

La consommation d'alcool est interdite en dehors des manifestations et animations organisées par l'asbl e-Square.

DÉCHETS

Un système de tri sélectif est mis en place à l'e-Square. Merci de respecter les consignes reprises sur les points de collecte.

TABAC ET VAROTAGE

L'espace de coworking et le FabLab sont entièrement non-fumeur. Le vapotage n'est pas toléré.

ANIMAUX

Les animaux ne sont pas acceptés à l'e-Square.

